



Et maintenant, utilisons notre compost !

### Le compost jeune (3 à 6 mois)

Il est de **couleur foncée** et son odeur est **agréable**. Il contient des vers de terre, présente un aspect grossier et l'on **distingue encore certains éléments**.

**En paillage** autour des arbres et arbustes ou entre les cultures, il **permet de maintenir l'humidité au sol et le protège contre les mauvaises herbes**. Après plusieurs semaines, il pourra être incorporé au sol



**Le compost mûr (6 à 12 mois)** Il est de **couleur sombre**, d'aspect **homogène**, de **structure grumeleuse** et se caractérise par une **agréable odeur de forêt**. Sa texture est fine, friable et l'on **ne distingue plus les déchets de départ**.

**En couche fine** dans les jardins potagers (1 à 5 litres au m<sup>2</sup>), il est **mélangé à la surface du sol par binage**.

**En support de culture** (semis, plantations, repotage, massifs), il est **mélangé à de la terre car de nombreuses plantes ne supportent pas le compost seul**. Pour les plantes en pot, le mélange idéal est 1/3 terre, 1/3 compost, 1/3 sable.



Le tamisage ?



Il permet d'affiner le compost en éliminant les éléments grossiers qui n'ont pas été entièrement compostés. Le refus de tamisage peut être utilisé en paillage ou suivre un nouveau cycle de compostage.

# SIRTOM



## LE COMPOSTAGE A LA MAISON, C'EST FACILE !

Composter, oui, mais **POURQUOI ?**



En choisissant cette opération, nous **agissons ensemble en faveur de l'environnement et réalisons des économies**. En effet, **30 % de nos déchets ménagers peuvent être compostés !** Nous pouvons donc diminuer notre impact lié au transport et au stockage de ces déchets. **Ainsi, nous permettons à la collectivité de réduire ses coûts de gestion.**

Vous économiserez également sur l'achat d'engrais ou de terreau en produisant chez vous un fertilisant de qualité.



Au fait, c'est quoi le **COMPOSTAGE ?**



Le compostage est une **transformation de la matière fermentescible en un produit naturel riche en humus, semblable à du terreau : le compost**. Cette transformation est réalisée par l'action de bactéries, de champignons, de vers de terre et d'insectes **naturellement présents dans l'environnement**. **En respectant certaines règles simples, chacun peut obtenir chez soi un compost de bonne qualité**, qui permet d'apporter les éléments nutritifs essentiels aux végétaux, d'aérer le sol et de retenir l'eau en été.

**Adoptez les bons gestes** : afin de protéger notre environnement, **limitez l'utilisation de traitements chimiques** sur vos pelouses, jardins et plantations. Privilégiez des solutions écologiques sans danger pour les écosystèmes et la santé humaine. Ainsi, les déchets introduits dans votre composteur vous permettront de produire un compost de qualité ne contenant pas de substances nocives.

Pour plus d'informations sur le compostage domestique : [www.ademe.fr/particuliers/Fiches/compost/index.htm](http://www.ademe.fr/particuliers/Fiches/compost/index.htm)

SIRTOM VALLEE DE LA GROSNE : TEL.: 03.85.59.26.98.ou 89.50./sirtom71@wanadoo.fr



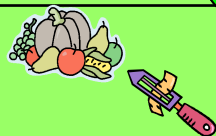
Que peut-on mettre dans le composteur ?



Déchets facilement compostables



Déchets difficilement compostables



Déchets domestiques



Epluchures de fruits et de légumes, marc de café avec filtres, sachets de thé, certains restes de repas (légumes, pain, pâtes, riz), coquilles d'œufs broyées.

Serviettes en papier, essuie tout, cendres de bois froides en fines couches, copeaux et sciures de bois non traités.

Pelures d'agrumes et trognons de choux, graines de tomate et de potiron.

Les os, noyaux, coquilles de noix.



Déchets de jardin

Tontes de pelouses, fleurs fanées, feuilles mortes, tailles de haies (de faible section et coupées en morceaux), mauvaises herbes non montées en graines, fanes de légumes.

Les tailles entre 1 et 2 cm de diamètre.



Certaines mauvaises herbes.

Déchets à ne pas introduire dans le composteur

Les matières non fermentescibles : terre, gravier, sable, plâtre, verre, métaux, plastique, sacs d'aspirateurs, mégots de cigarettes.

Produits chimiques, huiles de vidange ou de friture.

Bois traités, bois exotiques, papiers teintés (risque de diffusion d'encre)

Excréments et litières d'animaux domestiques.

Restes de viande et de poisson (risque d'odeurs et de rongeurs).

Déchets verts traités chimiquement, branches de diamètre supérieur à 2 cm, résineux, thuyas.



LES TROIS REGLES D'OR D'UN BON COMPOSTAGE

1 ALTERNER

Alterner l'apport de matières brunes riches en carbone (papier, feuilles mortes, tailles) et de matières vertes riches en azote (épluchures, tontes). Alterner aussi les matières sèches et humides, fines et grossières.

2 SURVEILLER L'HUMIDITE

Humidifier lorsque le compost est sec, ou maintenir le composteur ouvert lorsqu'il y a trop d'humidité (l'excès d'eau provoque le tassement du compost et diminue son aération).



3 BRASSER

Brasser régulièrement dès le début du compostage, afin d'aérer le compost et d'homogénéiser la transformation.

D'une manière générale, il faut

Sectionner, fragmenter, écraser ou broyer les déchets difficilement compostables et leur faire subir plusieurs cycles si besoin. Les tailles peuvent être stockées et compostées au fur et à mesure des apports de tonte ou de déchets de cuisine.

Laisser sécher les tontes (au pied des arbres par exemple) avant de les incorporer progressivement en petites quantités.

Vous avez trop de déchets verts ? Pensez à les apporter à la déchetterie.

**Conseil pratique** : disposez le composteur sur un terrain plat, directement sur la terre, afin de favoriser les échanges entre le compost et les organismes du sol.

Le composteur doit être alimenté tout au long de l'année afin d'entretenir le processus, bien que celui-ci soit ralenti en hiver.